
SECURITE ET SECOURS

LES PLONGEURS DE L'IMPOSSIBLE

Qu'ils soient pompiers, gendarmes, gardiens de la paix, inspecteurs de police ou douaniers, les plongeurs qui interviennent dans le cadre de la sécurité civile nationale, lors de missions de secours ou pour des enquêtes d'ordre judiciaire, se trouvent bien souvent éloignés de l'aspect traditionnel de la plongée classique. Si certains ont la possibilité ou l'opportunité d'intervenir en milieu marin, la plupart de ces plongeurs affrontent avec une grande sérénité les rivières tumultueuses, les lacs glacés et les canaux boueux, visitant parfois même les égouts pour porter secours. Dans de telles conditions d'intervention, leur tâche, déjà délicate, prend souvent le visage de l'exploit.







bénévoles ou professionnels, militaires ou civils, les pompiers-plongeurs subissent un entraînement des plus poussés dans un des centres départementaux de la Sécurité Civile. Ils possèdent leur propre personnel encadrant (chefs de plongée ou moniteurs) qui sont formés soit au Centre école de plongée de l'armée de terre à La Valbonne, soit à l'INPP à Marseille. Recrutés parmi les pompiers en exercice, ils deviennent rapidement, après formation, des plongeurs efficaces dont les qualités sont souvent mises à rude épreuve (ci-dessus, recherche de noyé en rivière).



Prêts à intervenir dans les moindres délais pour des opérations de secours, les plongeurs de la Protection Civile sont des spécialistes intensivement entraînés à des conditions de travail le plus souvent défavorables.

POMPIERS:

L'ÉPREUVE DE L'EAU

On regroupe sous l'appellation de pompiers plusieurs catégories de personnels ayant tous comme vocation première l'intervention d'urgence pour la sauvegarde des personnes et des biens.

Regroupés en trois catégories bien distinctes, ils répondent à des caractéristiques bien définies de recrutement, d'administration et de formation, notamment pour ce qui concerne les personnels plongeurs. Les grandes villes maritimes comme Marseille possèdent avant tout un bataillon de marins pompiers. Comme son nom l'indique il s'agit d'un corps armé qui, outre son rôle de sauvegarde, assure une présence militaire de protection et de sécurité. En tant que tel, son personnel est composé d'éléments de la Royale et les plongeurs sont tous issus de l'école de plongée de la Marine à Saint-Mandrier. De même, Paris et les trois départements de la petite couronne qui lui sont rattachés jouissent d'une situation particulière puisqu'ils sont « protégés » par la brigade des sapeurs pompiers de Paris qui se trouve sous le contrôle de l'armée de terre. Il s'agit d'une unité du Génie qui compte actuellement plus de 150 plongeurs. Ceux-ci sont formés au départ en piscine à Paris puis dans la Seine. Quant aux personnels encadrants, ils reçoivent une formation plus poussée au Centre école de plongée de l'armée de terre à La Valbonne. Ils sont recrutés parmi les pompiers déjà engagés dans la brigade par acte volontaire de formation à la spécialité. Des entraînements quotidiens les préparent aux missions de secours (accidents sur les berges de la Seine, noyades...) et de soutien avec la brigade fluviale de la Police Parisienne (recherches de biens et de personnes...).

Dernière catégorie, la plus importante, les sapeurs-pompiers civils professionnels ou volontaires sont répartis dans toutes les communes ou groupements inter-communaux du territoire national. Ils dépendent des services généraux de la Protection Civile et comptent actuellement près de 2000 plongeurs.

PROTECTION CIVILE OBJECTIF EUROPEEN

Dans les bureaux de la direction de la Sécurité Civile à Levallois-Perret, on commence aussi à préparer l'Europe de 92, notamment en ce qui concerne les sapeurs-plongeurs. Un des grands problèmes de l'Europe va être de gérer, entre autres, une foule de problèmes liés aux diplômes, aux qualifications diverses et à leurs équivalences. En ce qui concerne la plongée professionnelle, il semble que l'INPP (Institut national de la plongée professionnelle) soit en mesure de relever le défi européen au niveau de la formation des plongeurs professionnels. Il paraît donc intéressant de noter que, dans cette optique, la Sécurité Civile travaille actuellement sur un projet visant à normaliser la plongée au sein de son organisme. Cette recherche s'établit pour l'instant sur une base de tronc commun avec l'INPP au niveau de la formation technique avec des possibilités d'équivalence entre le SAL et le classe 1 d'une part et entre le diplôme de moniteur et le classe 2 d'autre part.

Recrutés parmi les pompiers en exercice, les sapeurs-plongeurs ont accès à trois niveaux de formation : S.A.L (Scaphandrier autonome léger; 1400 actuellement), chef de plongée (350) et moniteur (90). Il faut y ajouter en outre les quelque 300 médecins sapeurs-pompiers qui assurent la formation, la sécurité, le contrôle des scaphandriers et les missions de secours dans ce milieu. Le S.A.L est obtenu après un stage de trois semaines dans un des centres départementaux de la Sécurité Civile pour les titulaires du BNSSA (Brevet national de sécurité et de

sauvetage aquatique). Il donne une qualification de plongée jusqu'à 40 mètres. Si vous possédez des diplômes fédéraux et que vous désirez devenir sapeur-pompier volontaire ou professionnel (concours) vous devrez de toutes façons passer le S.A.L. Le niveau de chef de plongée s'adresse aux S.A.L de plus d'un an possédant le permis A mer ou rivière. Un stage national de 22 jours se déroulant à l'INPP (Institut national de la plongée professionnelle) à Marseille, avec des enseignants et des cadres techniques de la Sécurité Civile, permet d'acquérir une formation aux missions de direction d'opérations de plongée jusqu'à 50 mètres. Enfin, le monitorat ouvert aux chefs de plongée de plus d'un an détenteurs du permis mer et rivière et du Brevet de moniteur national de secourisme, se déroule en 28 jours après encadrement d'un stage S.A.L. Ils forment les plongeurs dans leurs départements et encadrent les stages nationaux.

Outre les centres départementaux de la Sécurité Civile, les sapeurs-plongeurs disposent d'un centre de formation inter-régional à Valabre près d'Aix-en-Provence et d'un centre d'entraînement en eaux profondes à Toulon. Le centre de Valabre régit la formation théorique aux deux niveaux supérieurs (chef de plongée, moniteur) et utilise pour la pratique des sites appropriés tels que l'INPP ou les installations du CREPS d'Antibes au Fort Carré. De plus les sapeurs-plongeurs ont la possibilité de participer à des stages côtiers qui leur procurent une aptitude à travailler par grosse mer. Mais au niveau des missions, les sapeurs-plongeurs basés sur les côtes n'interviennent pas plus (bien au contraire) comme on pourrait le croire que leurs collègues de l'intérieur (canaux et rivières).

GENDARMERIE ET PLONGEE

La Gendarmerie utilise actuellement quelque 200 plongeurs répartis sur tout le territoire métropolitain et outre-mer. Recrutés parmi le personnel de la Gendarmerie Départementale et Mobile, les plongeurs sont formés au Centre d'instruction nautique de la gendarmerie d'Antibes où ils reçoivent un enseigne-

ment proche de celui de la fédération. L'instruction comprend une formation de base (1^{er} degré), une formation complémentaire (2^e degré option B), toutes deux spécifiques à la Gendarmerie, et une formation supérieure (2^e degré option A, BES 1 et Brevet fédéral de moniteur) par un enseignement fédéral au CREPS d'Antibes.

Les missions des gendarmes plongeurs comprennent le secours des biens et personnes, leur assistance et leur sauvetage, leur recherche, ainsi qu'une assistance technique dans le cadre d'enquêtes en collaboration avec la Police Nationale ou la Police Judiciaire. Ils ont en outre un rôle de défense et de surveillance, tant au niveau terrestre, qu'au niveau d'équipages embarqués à bord de vedettes lacustres, fluviales ou côtières. Il s'agit alors des Brigades Fluviales (petites unités) ou de la Gendarmerie Maritime (unités plus importantes dont l'équipage est composé pour moitié de personnels de la Marine Nationale, pour l'autre d'effectifs de la Gendarmerie Nationale). Il existe dans les Pyrénées un groupe spécialisé dans les interventions spéléo dont certains membres peuvent, pour des missions complémentaires, recevoir une formation de plongée souterraine. Quant au célèbre GIGN (Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale), certains de ces hommes d'exception sont des plongeurs émérites.

DOUANES ET GARDE-COTES

Le ministère des Finances possède lui aussi ses plongeurs. Rien d'étonnant à cela puisque ce dernier possède sous sa tutelle l'Administration des Douanes qui, dans le cadre des services Garde-Côtes, a recours de temps à autre à la plongée pour des missions de surveillance et de contrôle des coques de ses vedettes et de celles des navires marchands, de sécurité des ports, de prévention contre le pillage de sites et d'objets d'archéologie sous-marine, d'application de la réglementation de la pêche sous-marine. Au départ anciens plongeurs de la Marine, les plongeurs des Douanes sont aujourd'hui en grande majorité recrutés parmi les civils ayant passé le

concours de l'administration en question et sont embarqués à bord des unités (2 plongeurs de bord par vedette). Seuls peuvent être reconnus plongeurs les agents possédant au minimum le 1^{er} échelon fédéral ou le certificat de plongeur de bord de la Marine Nationale. Ces titres sont en général obtenus, pour ceux qui ne les possèdent pas, à l'issue de stages organisés par l'Administration en liaison avec le CIP Bendor ou l'école de Saint-Mandrier. Ils sont actuellement une soixantaine répartis sur tout le littoral français.

LA POLICE NATIONALE

Peu nombreux, les plongeurs de la Police Nationale ne représentent pas à proprement parler une spécialité à

part entière. Une seule brigade dans toute la France utilise à temps complet des plongeurs: la Brigade Fluviale de la Préfecture de Paris. Ils sont recrutés parmi les Gardiens de la Paix et les gradés de la Police Parisienne et interviennent la plupart du temps dans la Seine, essentiellement pour des missions dans le cadre d'enquêtes judiciaires. Plongeurs occasionnels, les CRS Maîtres Nageurs Sauveteurs et les fonctionnaires de Police Urbaine encadrant des pré-délinquants dans des centres loisirs jeunes sont parfois appelés à utiliser la plongée pendant les périodes estivales. Tous ces personnels plongeurs sont formés au CIP Bendor.

Moins connu que son homologue de la Gendarmerie (GIGN), le RAID, Recherche assistance intervention et dissuasion, regroupe tous les corps de la Police Nationale et s'est spécialisé dans la lutte anti-terroristes et la protection des personnalités dites « sensibles ». Il utilise des plongeurs plus que confirmés.

PIECE A CONVICTION

Philippe Rousseau est inspecteur de Police. Plongeur passionné dans le civil, il raconte avec humour ses plongées étranges dans le cadre d'enquêtes judiciaires.

« Dans le cadre d'une enquête, il est très important de retrouver les pièces à conviction. Bien souvent celles-ci finissent dans les eaux anonymes d'une rivière. Soit sur indications, soit au hasard, nous devons alors nous efforcer de retrouver des éléments dans des conditions les plus épouvantables. Il faut savoir qu'au mieux, dans les deux premiers mètres d'une grande rivière, la visibilité est de 15 centimètres. Au-delà, c'est le noir le plus total et nous ne travaillons qu'au toucher.

Pour de petites zones d'investigation, nous utilisons la technique dite « de la chèvre ». Une gueuse en ciment à laquelle on attache un bout que l'on déroule d'un mètre à chaque tour. Cette technique permet d'effectuer une recherche par tâtonnement en spirale autour d'un point fixe. L'autre technique, utilisée pour explorer des zones plus importantes, consiste à avancer par cinq ou six plongeurs espacés sur un cordage et à quadriller le fond par bandes en avançant perpendiculairement au lit de la rivière et toujours en tâtonnant. La plupart du temps les plongées s'effectuent près de la berge par des profondeurs de 3 à 8 mètres. Mais parfois il faut plonger sous des ponts et c'est autrement plus difficile notamment au niveau des arches qui accentuent le courant.

Les recherches apportent souvent leur lot de surprises et il n'est pas rare que nous découvriions par hasard des éléments relatifs à une autre affaire. Je me souviens de ce jour où nous étions sensés retrouver une Citroën jaune et où nous avons remonté cinq autres voitures de la zone indiquée avant de tomber sur la bonne ! Mais ce n'est pas une partie de rigolade tous les jours et les plongées sont pour la plupart du temps difficiles, d'autant plus que, malgré les conditions de température, nous devons théoriquement plonger avec des combinaisons humides, l'administration n'ayant pas encore, à notre grand regret, découvert l'existence du vêtement sec... ».



rompus à toutes les techniques de la plongée, les pompiers-plongeurs doivent en outre faire face à des conditions de travail bien spécifiques et qui demandent parfois des moyens particuliers. Si la grande majorité des interventions ont lieu en eaux douces - rivières, canaux, lacs - (ci-dessus remontée d'un véhicule noyé), de nombreux exercices sont effectués en mer (ci-dessus, à droite, manœuvre d'hélicoptère). Ces exercices ne sont d'ailleurs pas de tout repos, notamment lors du stage d'intervention par mer forte! (ci-contre).

